



PROGRAMME ITALIE-FRANCE MARITIME 2021-2027

Parcours de consultation du partenariat pour le nouveau programme Italie-France Maritime 2021-2027

Propositions pour la phase de programmation

V. 1

Avril 2020

Introduction et références réglementaires

La composition du partenariat et les modalités d'implication des partenaires concernés dans l'élaboration du programme et dans les phases de mise en œuvre ultérieures sont définies par le règlement délégué (UE) n°240/2014 contenant un **code de conduite européen sur le partenariat dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens**. Le considérant 11 de la proposition du Règlement portant dispositions communes 2021-2027 élargit provisoirement son champ d'application.

En particulier, le règlement délégué (UE) n° 240/2014 établit que chaque État membre organise, respectivement pour le contrat de partenariat et pour chaque programme, un partenariat avec les partenaires suivants : autorités publiques, acteurs économiques et sociaux et organismes représentant la société civile, y compris des partenaires environnementaux et organisations locales et de bénévolat, qui soient susceptibles d'influer significativement sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat et des programmes ou d'être fortement concernés par ces derniers.

Conformément au système de gouvernance à plusieurs niveaux, les partenaires sont associés aux activités de préparation, mise en œuvre, suivi et évaluation des programmes.

La consultation des partenaires dans la phase de programmation du nouveau PC Italie-France Maritime, en référence aux documents mentionnés ci-dessus, représente une opportunité, notamment pour :

- valider les défis et les besoins identifiés pour la zone de coopération et sur lesquels la stratégie du Programme est définie ;
- consolider et valider les choix stratégiques adoptés au sein de la Task Force de programmation, selon le principe de la concentration thématique ;
- recueillir des suggestions, idées, propositions sur de possibles actions à inclure dans le nouveau programme ;
- animer les discussions à l'échelle locale.

Cette confrontation s'inscrit dans la phase de capitalisation du programme actuellement en cours, laquelle permet d'engager une confrontation continue et structurée avec les sujets qui ont déjà eu le rôle de bénéficiaires de projets de la programmation 2014-2020 en cours et d'assurer le dialogue nécessaire avec les acteurs clés de celle-ci.

1. Approche

L'implication des partenaires sera articulée à deux niveaux : **transfrontalier** et **territorial / régional**, selon une **approche thématique en lien avec les objectifs du nouveau Programme**. Le processus de préparation, le calendrier et les outils devront être approuvés par la Task Force instituée afin de définir le Programme pour 2021-2027.

Les deux niveaux d'implication du partenariat prévoient :

- a) Le niveau transfrontalier de la consultation prévoit des actions centralisées guidées par l'AG et le SC qui entraînent cependant une large implication du partenariat dans les deux États membres et dans les différents territoires du Programme. Ces actions peuvent se concrétiser à la fois lors d'événements, séminaires et réunions (qui se tiendront sur l'un des territoires de la zone de coopération) organisés et coordonnés par l'AG/SC, mais aussi dans le cadre d'autres activités d'information, de communication et d'implication à distance, comme des campagnes pouvant être activées sur les réseaux sociaux ou des questionnaires en ligne (voir plus loin)
- b) Le niveau territorial de la consultation couvrira en revanche toutes les activités décentralisées organisées par les représentants des zones NUTS2/NUTS 3. Si les actions sont organisées par le niveau NUTS 2, l'implication du niveau NUTS3 doit être garantie, tout comme, de manière générale, la valorisation et l'inclusion aussi larges que possible des collectivités locales. Ces activités peuvent être des séminaires, des événements ou d'autres types d'actions utiles à la consultation. Si possible, elles devront être mises en œuvre avec des méthodologies partagées et des outils communs, en informant l'AG. Si cela s'avère impossible (par exemple dans le cas d'activités déjà réalisées de manière plus autonome par les territoires à d'autres fins), l'AG devra en tout cas être informée des résultats obtenus et de tout ce qui peut contribuer au travail de consultation du partenariat.

L'AG/SC veilleront à assurer leur présence à ces événements, même à distance.

2. Méthode, outils, ressources

Une consultation centralisée aura lieu à travers des consultations en ligne et/ou à l'occasion des séminaires de Programme, de projet et/ou organisés par les territoires au niveau NUTS 2 avec des entretiens, des tables rondes ou la rédaction de documents spécifiques.

Pour une plus grande efficacité des actions liées à la consultation, **les premiers points de référence seront les référents de chaque territoire du Programme**, identifiés pour la programmation 2014-2020. Grâce à leur soutien, il faudra ensuite identifier les sujets les plus appropriés pour représenter les collectivités territoriales au niveau NUTS2 et NUTS3 dans le but de recueillir la plus grande contribution locale.

Pour l'implication des parties prenantes, différentes méthodes peuvent être envisagées, dont certaines seront définies par l'AG et d'autres pourront être développées par les territoires. En particulier, il sera possible de prendre en compte les plateformes de

coopération déjà développées pour la consultation des parties prenantes dans l'élaboration des politiques liées aux thèmes identifiés par la Task Force.

Il est précisé que l'activité de consultation des territoires liée à la définition des politiques régionales est une activité distincte et que chaque territoire réalise selon ses propres modalités, dont les résultats peuvent contribuer à recueillir des informations utiles aux fins de la consultation transfrontalière pour le nouveau Programme.

La confrontation avec les parties prenantes, dans les deux dimensions envisagées par l'approche, devra comporter 3 phases d'implication :

- Informer

- Consulter

- Impliquer

a. Informer

Résultat attendu	Informers les parties prenantes et si possible le plus large public sur la consultation et la rédaction du nouveau Programme
Méthode d'implication	<ul style="list-style-type: none">- Les principaux objectifs et interventions prévus par le Programme, ainsi que les évolutions de la Task Force, sont décrits, en référence aux documents officiels existants.- Les informations et la documentation pertinentes seront disponibles sur le site web et sont diffusées à la fois sur les réseaux sociaux du programme (Facebook et Twitter) et par le biais des autres outils de communication mis à la disposition du Programme.
Produits/actions	<ul style="list-style-type: none">- Élaboration d'un plan éditorial approprié- Création d'une section spécifique 2021-2027 sur le site Internet du Programme et insertion de la documentation correspondante.- Diffusion via les réseaux sociaux.- Préparation d'une newsletter dédiée.- Préparation des supports d'information (brochures, infographies..)- Demande aux membres désignés dans le groupe de travail de chaque territoire de signaler les acteurs concernés (cette activité devra être coordonnée principalement par les référents territoriaux).- Création d'une liste de diffusion spécifique, sur la base des indications des délégations territoriales représentées au sein de la Task Force et grâce au soutien des référents territoriaux du Programme.

b. Consulter

Résultat attendu	Recueillir les premières impressions des parties prenantes pour appuyer les décisions prises par la Task Force
Méthode d'implication	Implication directe des parties prenantes à travers des entretiens et/ou des questionnaires
Produits/actions	<ul style="list-style-type: none">- Préparation et diffusion de questionnaires et entretiens qui comprennent des questions en lien avec la stratégie du programme et les objectifs de la nouvelle programmation et qui comprennent des questions spécifiques sur les besoins, par rapport aux axes identifiés. Cette phase de préparation des questionnaires sera réalisée en étroite coordination avec la Task Force. Les questionnaires seront administrés à la liste des parties prenantes créée avec le soutien des référents territoriaux et à tout autre acteur pertinent que les territoires jugent approprié de consulter.- Entretiens avec les parties prenantes pertinentes signalées par les membres désignés dans la Task Force de chaque territoire (voir liste de diffusion).- Élaboration, publication et diffusion des résultats.- Organisation d'événements de consultation et / ou insertion dans des événements déjà organisés de moments dédiés à la consultation (selon les deux niveaux d'implication prévus).

c. Impliquer

Résultat attendu	<ul style="list-style-type: none">- Discussion active et continue avec les parties prenantes impliquées.- Maintenir une activité d'information diffusée auprès du public.- Traiter les données et les premières conclusions.
Méthode d'implication	<ul style="list-style-type: none">- Communication constante via les canaux traditionnels et les nouveaux canaux (réseaux sociaux).- Élaboration d'un plan de communication des résultats adéquat pour le public / la société civile.- Organisation d'ateliers « multi-parties prenantes » sur des sujets spécifiques, éventuellement liés à ceux de la capitalisation, en utilisant également des outils souples et à distance, à même de favoriser la participation du plus grand nombre de sujets permettant des moments d'interaction.
Produits/actions	<ul style="list-style-type: none">- Création et diffusion d'un second questionnaire. Les questionnaires seront administrés à la liste des parties prenantes créée avec le soutien des référents territoriaux et à tout autre acteur pertinent que les territoires jugent approprié de consulter.- Documents de Programme de la future programmation.- Traitement des données

3. Activités en lien avec la réalisation des produits et les actions à mettre en œuvre

a. Préparation du matériel d'information et de diffusion

Description	<ul style="list-style-type: none">- Brochure explicative numérique (éventuellement également sur papier) pour les parties prenantes.- Création d'une section dédiée à la programmation 2021-2027 sur le site Internet du Programme 2014-2020.- Newsletter dédiée.- Plan éditorial des réseaux sociaux (Facebook + Twitter).- Préparation de la liste de diffusion.- Envoi massif d'informations.
Calendrier	Mars 2020 – Mai 2020

b. Entretiens et questionnaire en ligne

Description	<p>- Entretiens à réaliser en ligne ou lors d'événements (y compris ceux de projet), d'ateliers sur la capitalisation ou d'autres événements déjà organisés sur la base de la liste des parties prenantes pertinentes fournie par les territoires.</p> <p>- Les questionnaires en ligne seront basés sur le partage de l'état d'avancement de l'ébauche du programme (objectifs de politique > objectifs spécifiques > actions) et regrouperont les contributions des partenaires sur les actions potentielles et sur les principaux groupes de bénéficiaires potentiels. Les questionnaires seront principalement basés sur des questions fermées (échelle d'évaluation).</p> <p>Le premier questionnaire contiendra des questions relatives à la stratégie du programme.</p> <p>Le second proposera des questions sur les actions identifiées pour chaque axe.</p> <p>Les éléments à soumettre à la consultation et les questionnaires seront discutés et approuvés par la Task Force</p> <p>Les questionnaires seront préparés en italien et français, et administrés via une plateforme open source (par exemple, Google formulaires - Monkey Survey - Lime Survey)</p>
Calendrier	<i>En cours de définition</i>

c. Séminaires et événements

Description	<p>L'implication du partenariat au niveau central passe par la participation à des séminaires et événements au niveau central ou décentralisé (calendrier à définir).</p> <p>Un calendrier des événements sera préparé pour les activités de consultation. Il est nécessaire de préciser que des activités de consultation peuvent avoir lieu lors d'événements déjà organisés (au niveau territorial, de programme ou même de projet) dans lesquels l'inclusion d'une activité dédiée spécifiquement à la consultation est encouragée.</p>
--------------------	---

	<p>L'AG et le SC :</p> <ul style="list-style-type: none">- prévoient l'organisation d'au moins 1 événement ouvert à tous les acteurs de l'espace dédié à la consultation ;- soutiendront l'organisation d'événements locaux et transfrontaliers, si possible également avec la participation de représentants d'autres programmes Interreg.- assureront la participation, dans la mesure du possible, aux événements locaux / décentralisés qui peuvent inclure la consultation du partenariat, même à distance.
Calendrier	<i>En cours de définition</i>

4. Initiatives décentralisées

Les initiatives mises en œuvre au niveau des 5 territoires régionaux représentent d'importantes opportunités pour associer des groupes pertinents au niveau local. Pour ces initiatives, les représentants des territoires peuvent être autonomes dans l'organisation mais il est nécessaire de leur apporter un soutien constant et des outils communs tels que :

- Brochures de présentation ;
- Schéma d'éventuels entretiens et présentation des entretiens et du questionnaire en ligne ;

Le résultat de chaque initiative :

- devra être résumé selon un format commun et envoyé à l'AG/SC.
- sera discuté au sein de la Task Force.

Dans le cadre de l'organisation de ces événements, ainsi que dans l'activité de collecte des listes des parties prenantes pertinentes pour la consultation, il convient de souligner la nécessité pour les référents territoriaux de jouer un rôle important, qui se coordonneront constamment pour leurs activités avec les représentants du territoire membres de la Task Force.

5. Conclusions et recommandations

- Il convient de prévoir 2/3 ateliers sur la capitalisation pour 2020, afin que ces moments de rencontre puissent être utilisés pour la consultation. L'événement annuel sera aussi l'occasion de collecter des entretiens et/ou des questionnaires.
- Lors des réunions de la Task Force, un calendrier à approuver sera proposé pour les actions de consultation.
- L'activité de collecte des contacts des parties prenantes doit démarrer immédiatement après la première Task Force, en s'appuyant sur une étroite collaboration avec les référents territoriaux, afin de créer une première liste de diffusion.
- À un stade ultérieur, il sera nécessaire de préparer et d'approuver une stratégie d'implication de la société civile (par exemple par le biais d'un plan de communication adéquat), comme recommandé par la Commission européenne.